



## Conservatoire



Apprendre  
Connaître  
Choisir  
Etre accompagné  
Se former



# Guide des enseignements 2011/2012

## Sommaire

### **Présentation**

Le mot des Elus .....	3
Le mot du Directeur .....	4

### **Renseignements pratiques**

Adresses et contacts.....	5
Lieux d'enseignements.....	5
Vos interlocuteurs .....	6

### **Les disciplines enseignées et les professeurs** ..... 7, 8

### **Les parcours de formation**

Parcours d'initiation .....	10
Parcours diplômant en cycle (PAD).....	11
Le troisième cycle (PAD) .....	13
Parcours accompagné (PAC) .....	14
Parcours atelier (PAT).....	15

### **La Culture et la Formation musicale** ..... 16, 17

Formation musicale	
Culture Musicale	
Histoire de la musique	
Préparation de l'Option « Musique au baccalauréat »	

### **Les pratiques collectives (musique d'ensemble)**..... 18

### **Les Départements et cursus spécifiques**

Jazz et musiques actuelles .....	20
Cursus Voix d'enfants .....	21

### **Partenariats** ..... 22

Education nationale (Éducation artistique et culturelle)	
Partenariat Petite enfance (CUCS)	
Partenariat avec le Centre pénitentiaire	

### **Tarifification**

Droits de scolarité .....	24
Location d'instruments.....	26

## ...et si j'osais le conservatoire !

En se dotant d'une compétence nouvelle en matière culturelle, Bourg-en-Bresse Agglomération a souhaité faire du Conservatoire un lieu de pratique et d'apprentissage de la musique réellement destiné à l'ensemble de ses habitants.

Le cap des 1000 élèves a été franchi dès la première année de fonctionnement, en septembre 2009. 80 % d'entre eux sont originaires d'une des 15 communes de l'Agglomération, témoignant ainsi du fort ancrage territorial de cet établissement, qui résulte du rapprochement de l'école nationale de musique de Bourg-en-Bresse et de l'école municipale de Péronnas.

La diversification de l'offre pédagogique du Conservatoire permet de répondre aux sollicitations des communes, que ce soit par la mise en place de chœurs d'enfants, le développement des interventions en milieu scolaire, ou encore la collaboration effective avec les écoles de musique associatives au travers de la réalisation de projets musicaux communs.

Lieu ouvert sur l'agglomération et au-delà, le conservatoire s'enrichit également d'actions menées avec ses partenaires chargés de la diffusion et du spectacle vivant et contribue, à sa manière, à l'animation culturelle de son nouveau territoire.

Le Conservatoire, équipement majeur porté par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, est l'un des maillons essentiels de la mise en oeuvre d'une ambition partagée, celle de la démocratisation culturelle.

Vous souhaitant bonne lecture, nous vous invitons à prendre contact avec l'Equipe administrative et pédagogique afin de déterminer quelle pourrait être la meilleure formule, pouvant permettre à vos enfants comme à vous-même de débiter (ou poursuivre) une pratique artistique de qualité au sein du Conservatoire.

### **Michel FONTAINE**

Président de Bourg-en-Bresse Agglomération

et

### **Jean-Paul RODET**

Vice-président délégué à la culture



# Un projet à l'échelle d'un territoire

Le Conservatoire à rayonnement départemental offre, au travers de parcours de formation diversifiés, une palette complète de disciplines.

Pleinement investi dans les pratiques artistiques d'aujourd'hui, l'établissement est aussi dépositaire d'une histoire et d'un répertoire riche et varié.

L'enseignement propose l'apprentissage d'un langage spécifique, son analyse et sa compréhension à travers la pratique individuelle et collective, qu'elle soit instrumentale ou vocale.

Résolument tourné vers son environnement extérieur, il offre toute l'année une programmation pour le public, riche de concerts et de spectacles.

De nombreuses actions sont menées en partenariat avec les acteurs culturels du territoire et appellent à la participation volontaire des élèves musiciens.

Vous trouverez, au fil des pages de ce document, toutes les informations pour vous aider à découvrir les parcours pédagogiques, les différents Départements pédagogiques et l'ensemble des cours proposés pour l'année scolaire 2011/2012.

Tout au long de votre parcours ou celui de vos enfants au sein du Conservatoire, l'Equipe pédagogique et administrative est à votre écoute pour vous apporter tous les conseils et explications nécessaires dans les choix d'orientation et répondre à vos questions.

Merci de votre confiance.

Le Directeur,  
L'Equipe pédagogique et administrative



# Adresses et contacts

## **Conservatoire à rayonnement départemental**

**11 rue du Palais**

**01000 Bourg-en-Bresse**

Tél. : 04 74 45 12 80 - Fax : 04 74 24 79 73

Site : [www.crd-bourgenbresse.fr](http://www.crd-bourgenbresse.fr)

e-mail : [crd@agglo-bourgenbresse.fr](mailto:crd@agglo-bourgenbresse.fr)

### Site 2

## **Centre culturel de Péronnas (Auditorium)**

**165, chemin du stade**

**01960 Péronnas**

## **Ouverture du Secrétariat**

### Site 1 - rue du Palais

Lundi : 14h - 18h

Mardi : 9h - 12h et 14h - 18h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30

### Site 2 - Centre culturel de Péronnas

Mardi : 15h30 - 18h30

Mercredi : 9h45 - 12h et 14h - 18h30

Jeudi : 15h30 - 18h30

## **Horaires d'ouverture du bâtiment (site 1, rue du Palais)**

Lundi : 9h - 20h30

Mardi : 9h - 21h30

Mercredi : 8h30 - 20h30

Jeudi : 9h - 21h

Vendredi : 9h - 20h30

Samedi : 9h - 12h30

*Nota bene* : le Conservatoire est fermé au public durant une partie des vacances scolaires, se renseigner auprès de l'Accueil.

## **Lieux d'enseignement**

### Site 1 - Bourg-en-Bresse

Bâtiment principal :

11, rue du Palais - Bourg-en-Bresse

### Annexes

**Espace Berlioz** : 190, rue du Pavillon, Bourg-en-Bresse

**Ecole Saint-Louis** : rue des Marronniers, Bourg-en-Bresse

### Site 2 - Péronnas

**Centre culturel** (Auditorium) : 165, Chemin du stade - Péronnas

### Activités musicales décentralisées

Choeurs d'enfants périscolaires :

- Lent (école primaire)
- Jasseron (école primaire)
- Saint-André-sur-Vieux-Jonc (école primaire)

# Vos interlocuteurs

Le Conservatoire est placé sous la responsabilité de **Michel FONTAINE**, Président de Bourg-en-Bresse Agglomération, assisté de **Jean-Paul RODET**, Vice-président délégué à l'enseignement musical et de **Catherine DUBREUIL**, Directrice générale adjointe.

**Directeur**  
**Nicolas STROESSER**

**Responsable du Pôle Administration**  
Monique VIE

**Responsable du Pôle Scolarité**  
*Recrutement en cours*

**Responsable du Pôle Action culturelle**  
Eric REYNAUD

**Service de la scolarité**  
Marie-Pierre JOLY  
Aurore BABUT

**Action culturelle**  
Didier PATEL (professeur au Conservatoire)

**Accueil/Information**  
Valérie HUYET  
Mireille VIDAL

**Agent technique**  
Philippe VERNAZ

**Entretien**  
Marie-Christine BRAYARD  
Pascal DUTRUGE  
Françoise LUCAS

**Représentants des parents d'élèves**  
Pauline FROPPIER  
Pascal FAYARD

# Les disciplines et les professeurs

## Famille des vents - les bois

### Flûte à bec

Cécile Roumy

### Flûte traversière

Benoit Gastaldi, Annick Perrier

### Hautbois

Bruno Solazzi

### Clarinette

Isabelle Guyard, Brigitte Tremblay

### Basson

Mikhaïl Botchkov

### Saxophone

Philippe Broyer, Philippe Perrier,  
Isabelle Pigeat

## Famille des vents - les cuivres

### Trompette

Ludovic Vernu

### Cor

Yves Lhoumeau

### Trombone

Jean-Noël Gamet

### Tuba

Laurent Vadrot

## Famille des claviers et des instruments polyphoniques

### Piano

Dominique Convert, Samuel Fernandez,  
Yann Hoarau Jean-Bosco Reboul,

### Clavecin

Laurence Venet-Quessard

### Accordéon

Thierry Bouchet, Eric Meunier

**Guitare** *Recrutements en cours*

### Accompagnement

Yann Hoarau, Shiho Nakazawa

## Famille des cordes

### Violon

Hélène Bouchet-Fonta, Anne Daval,  
Priscille Reynaud, Emmanuelle Teruel

### Alto

Patrice Petitjean

### Violoncelle

Jérôme Guiguet

### Contrebasse

Eric Meunier

## Famille des percussions

### Percussions classiques

Claude Bonzon, Amélie Chambinaud

### Batterie (jazz/rock)

Nicolas Taïte

### Percussions afro-cubaines (atelier)

Claude Bonzon

## Jazz et Musiques actuelles

### Guitare électrique

Jacky Arpino, Claude Tezza

### Basse électrique

Alain Pollonni

### Piano jazz

David Bressat

### Saxophone jazz

Jacques Helmus

### Cuivres jazz, Flûte

Gilles Farinone

### Batterie

Nicolas Taïte

## La voix

### Chant Lyrique et formation vocale

Marie-Christine Jacquot

### Chant choral

Séverine Dubois, Maud Hamon-Loisance, Claire Leleu

## Culture et Formation musicale – Intervenantes en milieu scolaire

Aurélie Alvarez, Séverine Dubois, Sylvie Dor, Claire Leleu, Didier Patel, Eric Reynaud, Sylvie Rousset, Jean-Marc Tremblay, Laurence Venet-Quessard

## Pratiques collectives instrumentales

### Les P'tits archets 1 (Initiation cordes)

Hélène Bouchet-Fonta

### Les P'tits archets 2 (Initiation cordes)

Hélène Bouchet-Fonta

### Orchestre Pizzicato (1<sup>er</sup> cycle cordes)

Jean-Marc Tremblay

### Orchestre Piccolo 1

(1<sup>er</sup> cycle vents 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)

Jean-Marc Tremblay

### Orchestre Piccolo 2

1<sup>er</sup> cycle vents (à partir de la 3<sup>ème</sup> année)

Jean-Marc Tremblay

### Orchestre Piccolo (1<sup>er</sup> cycle vents, site 2)

Philippe Broyer

### Ensemble de Cuivres (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles)

Jean-Noël Gamet

### Orchestre Arcs en Ciel

(2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles cordes)

Bruce Fox-Lefriche

### Orchestre Syrinx (2<sup>ème</sup> cycle vents)

Jean-Marc Tremblay

### Orchestre d'harmonie

(2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles vents)

Jean-Marc Tremblay

### Orchestre Adultes

Jean-Marc Tremblay

### Atelier Percussions Africaines

Claude Bonzon

### Big Band de Jazz

Gilles Farinone

### Musique de chambre

Bruce Fox-Lefriche, Samuel Fernandez

## Ensembles de classe

### Orchestre de guitare

*Recrutement en cours*

### Quatuor de saxophone

Philippe Broyer, Philippe Perrier,

Isabelle Pigeat

### Ensemble de percussion

Claude Bonzon

### Bande de hautbois

Bruno Solazzi

### Ensemble de cuivres

Jean-Noël Gamet

## Pratiques collectives vocales

### Chœur d'enfants

- **Farandole** (CE2 - 6<sup>ème</sup>)  
Séverine Dubois, Maud Hamon-Loisance, Claire Leleu

### Cursus Voix d'enfants<sup>1</sup> :

- **Baladins** (CE1- CE2)  
Maud Hamon-Loisance
- **Chœur de jeunes** (5<sup>ème</sup> – Terminale)  
Maud Hamon-Loisance

---

<sup>1</sup> Voir description p. 20

# Les parcours

Le Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération dispense un enseignement structuré et progressif assurant l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique autonome.

L'enseignement est organisé sous la forme de **parcours de formation** permettant à chacun d'accomplir, avec un réel plaisir, son projet artistique : de l'activité de loisir jusqu'à la formation professionnelle initiale.

Ces parcours confirment la double vocation de l'établissement : former dans la durée et apporter un soutien à des pratiques musicales diversifiées.

## Quatre itinéraires possibles :

- **Le Parcours d'éveil et d'initiation**
- **Le Parcours diplômant en cycle (PAD)**
- **Le Parcours accompagné (PAC)**
- **Le Parcours atelier (PAT)**

*Nota bene* : Un parcours personnalisé (PAP) est en cours de préfiguration. Il permettra aux élèves de début de second cycle de poursuivre un enseignement clairement orienté vers les pratiques collectives et le cours instrumental à caractère individuel. Pour l'année 2011-2012, ce parcours sera proposé, à titre expérimental et avant sa généralisation, aux élèves des classes de piano. (Se renseigner auprès des professeurs et du Service de la scolarité.)



# Le Parcours d'éveil et d'initiation

Période d'éveil et de sensibilisation, le cycle d'initiation s'adresse à de jeunes enfants âgés de 5 à 7 ans souhaitant découvrir la musique dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Il s'étend sur trois années et comprend :

- l'Eveil musical ou l'Eveil musical & corporel,
- la Découverte instrumentale,
- l'Initiation instrumentale ou vocale.

Ce cycle d'initiation peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du Parcours diplômant en cycle.

Il peut également constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

## **Éveil musical - Éveil musical & corporel**

*Enfants entrant en Grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre 2011*

L'Eveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique qui permet de s'initier à une première pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, comptines et activités d'expression corporelle.

**Durée hebdomadaire des activités :** 0h45 pour l'Eveil musical et 1h pour l'Eveil musical & corporel

**Jour de l'activité :** mercredi

**Conditions d'accès :** ouvert à tous dans la limite des places disponibles

*Attention :* l'Eveil musical & corporel est proposé sur le site de Péronnas uniquement.

## **Découverte instrumentale**

*Enfants entrant en Cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre 2011*

La découverte instrumentale vise à préserver la curiosité et l'éveil artistique des enfants, en leur permettant d'approcher les principales familles d'instruments représentées au sein de l'établissement.

La première partie de la séance hebdomadaire (EMGT 1 - 50') permet de poursuivre les activités musicales entreprises en classe d'Eveil ; l'autre séquence (30', de novembre à mai) est centrée autour de la découverte d'au moins quatre instruments appartenant à des familles différentes (par exemple : le cor, le hautbois, le violon et le clavecin).

A l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisira l'instrument avec lequel il souhaiterait débiter sa pratique instrumentale (dans la limite des places disponibles !).

**Jours de l'activité :** lundi, mardi, mercredi (matin et après-midi) ou jeudi (fin d'après-midi)

**Conditions d'accès :** ouvert à tous dans la limite des places disponibles ; les élèves issus de l'année d'Eveil sont prioritaires.

## **Initiation instrumentale**

*Enfants entrant en Cours élémentaire - CE1, 7 ans au 31 décembre 2011*

L'initiation constitue le premier stade d'une pratique et d'un apprentissage instrumental approfondi.

Cette phase initiale vise à permettre à l'enfant de construire ses propres perceptions, de développer son vocabulaire musical et de faire connaissance avec différentes esthétiques musicales. Il s'agit de favoriser des approches globales et inventives tout en veillant à l'acquisition des premières bases d'une technique instrumentale.

**Déroulement des cours :** un cours d'instrument privilégiant la pédagogie de groupe (2 ou 3 élèves simultanément) auquel s'ajoute un cours collectif d'Education musicale générale et technique (EMGT2). L'enfant peut être conduit à venir deux fois par semaine au Conservatoire.

**Conditions d'accès :** ouvert à tous dans la limite des places disponibles ; les élèves issus de l'année de Découverte instrumentale sont prioritaires.

# Le Parcours diplômant en cycle

*Enfants entrant en Cours élémentaire - CE2, 8 ans au 31 décembre 2011 et au-delà.*

Ce cursus s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline, et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif, au travers de répertoires variés.

Il prend en compte les trois piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- la pratique d'une discipline instrumentale ou vocale,
- la pratique d'ensemble,
- la découverte théorique (notation, repères historiques, connaissances stylistiques, ...).

## Formation musicale et Culture musicale

Compte tenu de l'évolution du projet pédagogique, le suivi d'un cours de Formation musicale redevient obligatoire pour les élèves inscrits en premier et deuxième cycle.

Cependant, afin de réintroduire de manière progressive la Formation musicale dans le cadre de ce parcours, cette obligation ne sera effective que pour les quatre premières années du 1<sup>er</sup> cycle.

Cependant, le suivi d'un cours de Formation musicale est obligatoire pour les nouveaux élèves souhaitant s'inscrire dans le Parcours diplômant en cycle.

## Pratiques collectives

Le suivi d'une pratique collective est obligatoire et fait partie intégrante de ce parcours.

De nombreux ensembles sont proposés par l'établissement : orchestres à cordes (dès la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle), orchestres à vents (à partir de la 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle), orchestres cordes et vents (fin de 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle), ensembles instrumentaux, musique de chambre, ateliers de musiques actuelles, chœurs d'enfants et d'adolescents, ensembles de jazz et groupes de musiques actuelles, ...

L'ensemble de ce cursus comprend le :

- 1<sup>er</sup> cycle instrumental ou vocal,
- 2<sup>ème</sup> cycle instrumental ou vocal,
- 3<sup>ème</sup> cycle instrumental ou vocal :
  - cycle de formation à la pratique en amateur conduisant au **Certificat d'études musicales**,
  - cycle de formation spécialisée conduisant au **Diplôme d'études musicales**.

## Objectifs

Chaque cycle permet l'acquisition d'un certain nombre d'objectifs de formation, préalablement définis. Cette formation globale comprend nécessairement une discipline dite dominante (instrumentale ou vocale), une discipline de culture musicale générale (Formation musicale, culture musicale, Histoire de la musique, composition, ...) et une pratique diversifiée de la musique d'ensemble, tout au long du cursus (ensembles de classes, chœurs d'enfants et d'adolescents, orchestres, musique de chambre, groupes de jazz ou musiques actuelles, ...)

## Organisation

Les études sont organisées en 3 cycles d'une durée moyenne de quatre ans.

L'évaluation est fondée sur le contrôle continu ; chaque période est validée par un examen terminal permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention d'un diplôme.

## Conditions d'accès :

L'accès au Parcours diplômant en cycle est possible à partir de 8 ans, âge correspondant à l'entrée en classe de Cours élémentaire deuxième année (CE2).

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Les adultes peuvent prétendre à ce parcours, sous réserve de pouvoir en assumer les obligations (Formation musicale et pratiques collectives). Dans le cas contraire, il leur est proposé le Parcours accompagné.

*Rappel* : Les élèves résidant sur une des communes de la Communauté d'Agglomération sont prioritaires pour l'accès en 1<sup>er</sup> cycle.

### Elèves débutants

Lors de la première inscription, il est demandé de proposer un choix de trois instruments, par ordre de préférence.

Les élèves débutants sont intégrés dans les différentes classes instrumentales et vocales, **en fonction du nombre de places disponibles**.

L'inscription définitive est confirmée, par courrier, au courant du mois de juillet.

### Elèves non débutants

Selon l'instrument choisi, un entretien avec les professeurs ou un test d'entrée pourra être proposé aux élèves durant la première quinzaine de septembre.

L'admission définitive est prononcée après accord de la Direction.

Le nombre de places peut être limité.

Cycle 1			
Niveau	Disciplines	Horaires	Evaluation
<b>1C1</b>	Instrument Formation musicale et Chant choral	0h30 1h30	Contrôle continu
<b>1C2</b>	Instrument Formation musicale et Chant choral	0h30 1h30	Contrôle continu
<b>1C3</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h30 1h15 variable	Contrôle continu
<b>1C4</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h30 1h15 variable	Examen de fin de 1 <sup>er</sup> cycle (accès en 2 <sup>ème</sup> cycle)

Cycle 2			
Niveau	Disciplines	Horaires	Evaluation
<b>2C1</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h45 1h15 variable	Contrôle continu
<b>2C2</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h45 1h15 variable	Contrôle continu
<b>2C3</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h45 1h30 variable	Contrôle continu
<b>2C4</b>	Instrument Formation musicale Pratiques collectives	0h45 2h00 2h00	Brevet de fin de 2 <sup>ème</sup> cycle et accès en 3 <sup>ème</sup> cycle

## Le troisième cycle

Conformément au schéma d'orientation du ministère de la Culture, le 3<sup>ème</sup> cycle propose un enseignement complet qui associe la pratique de l'instrument à l'étude de disciplines complémentaires (Pratiques collectives, Culture et Formation musicale, analyse...).

Ce cycle comporte **deux filières distinctes** et correspondant à des objectifs de formation différenciés :

- 3<sup>ème</sup> cycle de pratique en amateur conduisant au Certificat d'étude musicale (CEM),
- 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé conduisant au Diplôme d'études musicales (DEM).

Extrait du schéma d'orientation pédagogique <sup>2</sup> :

*La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique vise à valoriser la mission de **développement de la pratique en amateur**, clairement dévolue aux conservatoires.*

*Dans ce cadre, le 3<sup>ème</sup> cycle de formation des amateurs constitue un des enjeux majeurs de la nouvelle organisation de l'enseignement initial.*

*La mise en valeur de ce cycle répond aux attentes de notre société qui manifeste un fort besoin de formation en direction des adultes et des adolescents et d'accompagnement dans leur pratique.*

*Préparant la prise d'autonomie, ce cycle doit s'adapter à la diversité des attentes et des parcours.*

*Le 3<sup>ème</sup> cycle de formation à la pratique en amateur comprend un cursus diplômant conclu par un **certificat d'étude musicale (CEM)** et une « formation continuée ou complémentaire » qui peut donner lieu à délivrance d'attestation.*

*Ces parcours, dont les contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements, sont ouverts aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier, notamment aux musiciens qui exercent leur pratique dans une association de pratique en amateur.*

*Le 3<sup>ème</sup> cycle de formation à la pratique en amateur est également à la disposition d'élèves qui n'auraient pas encore opté entre une orientation vers la pratique en amateur ou le 3<sup>ème</sup> cycle d'enseignement professionnel initial. Loin d'être un passage obligé, ces formations peuvent permettre à certains de mûrir leur choix. Aussi, des passerelles doivent-elles être aménagées entre le cycle de formation à la pratique en amateur et le 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé.*

L'accès en 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé se fait uniquement sur examen (épreuve instrumentale et entretien, portant sur les motivations et le projet personnel de l'élève).

Le **Certificat d'étude musicale (CEM)** se compose d'un certain nombre d'unités de valeur (UV) qui sont validées tout au long du Parcours diplômant en cycle :

- UV dominante d'instrument,
- UV de pratique collective,
- UV de Formation et culture musicale (correspondant à la **fin du 2<sup>ème</sup> cycle de FM**).

Le **Diplôme d'études musicales (DEM)** se compose d'un certain nombre d'unités de valeur (UV) qui sont validées tout au long du Parcours diplômant en cycle :

- UV dominante d'instrument,
- UV de pratique collective,
- UV de Formation et culture musicale (correspondant à la **fin du 3<sup>ème</sup> cycle de FM**).

Des passerelles existent entre les deux parcours du 3<sup>ème</sup> cycle ; se renseigner auprès du Service de la scolarité.

*Nota Bene* : Le règlement pédagogique du Conservatoire étant en cours de finalisation, la composition de chacun de ces diplômes est susceptible d'être modifiée.

---

<sup>2</sup> Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique du ministère de la Culture (2008), Annexe A3

# Le parcours accompagné

## Objectifs

Le parcours accompagné permet à des élèves âgés d'au moins 16 ans de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale, vocale ou de culture musicale ou d'arrangement sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'intéressé(e) et ses professeurs en début de formation.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique musicale, voire débiter un instrument ou le chant.

Ce parcours est limité à deux années consécutives. Il pourra être reconduit, sur avis de l'Equipe pédagogique et accord de la Direction.

## Organisation et contenus

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 minutes<sup>3</sup> et peut être modulé (1h tous les 15 jours, ...) afin de mieux prendre en compte la spécificité du projet de formation.

A la demande du professeur, il pourra être demandé à l'élève de suivre un cours de Formation musicale ou de culture musicale.

Lors de la formalisation du projet de formation, la participation de l'élève aux différents ensembles proposés par le Conservatoire sera fortement encouragée.

La participation annuelle à, au moins, un projet de diffusion (audition, concert, spectacle, ...) est obligatoire.

Une passerelle vers le Parcours diplômant en cycle est possible, à partir du 2<sup>ème</sup> cycle, après avis du professeur et accord de la Direction.

## Condition d'accès

L'accès se fait sur entretien (et, éventuellement, test instrumental et vocal) avec les professeurs.

Ce parcours est proposé dans la limite des places disponibles pour une durée de deux années scolaires. Il est renouvelable sur avis du professeur et accord de l'Equipe pédagogique, sous réserve de la réalisation du projet initial.



---

<sup>3</sup> Ce temps de cours peut être exceptionnellement porté à 45', après accord de la Direction du Conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur CEM ou DEM, ou qui étaient inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

# Le parcours atelier

## Objectifs et contenus

Le parcours atelier s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable.

Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental permettant l'intégration dans les différents ensembles du Conservatoire (orchestres, ensembles de musique de chambre, ateliers instrumentaux, chœurs, ...).

Selon les besoins, et les possibilités offertes par le Conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

## Condition d'accès :

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation.

Le parcours atelier peut être reconduit d'année en année, après avis du professeur, et accord de la Direction.

**Attention :** la tarification est fonction de la pratique collective choisie ;  
(Voir grille des tarifs ou se renseigner auprès du Service de la scolarité).



# Culture et Formation musicale

*Le Département de Culture musicale offre la possibilité d'étudier l'Histoire de la musique, l'Analyse et la Culture musicale. Certains enseignements sont ouverts à tous, dès la fin du second cycle, alors que d'autres concernent plus spécialement les élèves qui préparent leurs unités de valeur (UV) pour l'obtention des deux diplômes de fin de 3ème cycle (le CEM et le DEM).*

## **Formation musicale**

La Formation musicale est le dénominateur commun des apprentissages musicaux qui permet de favoriser la transversalité des disciplines enseignées et d'établir un lien entre théorie et pratique musicale. Elle est obligatoire, dans le cadre du Parcours diplômant en cycle, et peut être conseillée par les professeurs, dans le cadre des autres parcours.

### **Cycle 1**

Le premier cycle de Formation musicale est organisé en quatre niveaux (de 1.1 à 1.4).

Les cours sont collectifs et incluent la pratique du chant choral durant les deux premières années (tronc commun chant choral - TCCC).

Une proposition spécifique est faite aux jeunes adolescents afin de leur permettre, dans la mesure du possible, d'être regroupés par critères d'âge et de niveau.

### **Cycle 2**

Le second cycle de Formation musicale est organisé en quatre niveaux (de 2.1 à 2.4). Les cours sont collectifs. Ce cycle, une fois validé par un examen, permet d'obtenir l'unité de valeur (UV) de Culture et Formation musicale qui sera nécessaire à l'obtention du Certificat d'études musicales (CEM), dans la discipline instrumentale ou vocale pratiquée.

### **Cycle 3**

Ce cycle permet aux élèves qui le souhaitent d'approfondir durant deux années (3.1 et 3.2) leurs connaissances théoriques de la musique et de valider l'unité de valeur de Culture et Formation musicale, indispensable pour l'obtention du Diplôme d'études musicales (DEM), quelle que soit la discipline instrumentale ou vocale pratiquée.

Ce cours comprend une partie liée à la Formation musicale et une partie où sont abordées des notions essentielles liées à l'Analyse et à la Culture musicale.

## **Histoire de la musique et culture musicale**

Situés entre l'appropriation de repères chronologiques (du Moyen-âge à aujourd'hui) et l'histoire des formes et des styles, les différents cours proposés sont destinés aussi bien à ceux qui abordent l'Histoire de la musique en novice, qu'à l'étudiant désireux de compléter sa Formation musicale.

Il permet d'obtenir une unité de valeur dans le cadre du Certificat d'étude musicale (CEM) et du Diplôme d'étude musicale (DEM).

## **Cours « tout public » d'Histoire de la musique**

Fenêtre ouverte sur tous les styles de musique, ce cours s'adresse aussi bien au mélomane et musicien amateur, qu'au néophyte à la recherche de clés de compréhension lui permettant d'apprécier toute la richesse des divers répertoires abordés.

**Durée hebdomadaire des activités :** 1h30

**Jours de l'activité :** mercredi et jeudi

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

### **Cours de Culture musicale et d'analyse**

Plutôt destiné aux élèves instrumentistes ou chanteurs du Conservatoire, ce cours aborde autant l'Analyse, l'Histoire de la musique que l'Esthétique musicale.

**Durée hebdomadaire des activités :** 1h30

**Jours de l'activité :** se renseigner auprès du Service de la scolarité

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

*nouveau !*

### **Musique au bac**

Tout élève des séries générales et technologiques du baccalauréat (L, S, ES, STT) peut choisir l'option facultative « Musique » dont l'épreuve consiste en une interprétation vocale ou instrumentale d'un morceau et un entretien portant sur l'une des œuvres au programme.

Le Conservatoire organise un cours hebdomadaire qui permet de préparer l'épreuve théorique de Culture musicale dans les meilleures conditions possibles.

Sont abordés les éléments de base qui permettent de présenter une analyse comparative des œuvres figurant au programme (harmonies, rythmes, instruments, contexte historique, vie de l'auteur, impressions personnelles, ...)

**Durée hebdomadaire des activités :** 1h

**Jour de l'activité :** se renseigner auprès du Service de la scolarité

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

## Accompagnement piano

Des séances d'accompagnement avec piano sont proposées à l'ensemble des élèves du Conservatoire.

La participation à ces séances n'est pas limitée à la seule préparation des auditions ou examens. Elle contribue très largement à la formation musicale des instrumentistes, en leur permettant de conforter leurs capacités d'écoute et de mieux appréhender les œuvres dans leur contexte harmonique.



# Les pratiques d'ensemble

*Jouer et chanter à plusieurs, faire de la musique ensemble contribuent à la motivation et au désir d'apprendre. La pratique collective développe l'écoute et l'autonomie. Elle permet de découvrir de nouveaux répertoires et encourage les échanges entre élèves.*

*Certaines sont obligatoires dès le début des études ; d'autres demeurent facultatives et sont choisies en fonction du niveau de l'élève, de ses besoins, compétences et goûts. Elles donnent souvent lieu à des projets de diffusion, dans le cadre de la saison culturelle du Conservatoire, et elles permettent aux enfants d'aller à la rencontre du public, tout en partageant une aventure collective.*

## Pratiques collectives instrumentales

### ▪ Orchestre Les P'tits Archets 1 et 2 (initiation - Cordes)

Débuter, dès la première année, par une pratique d'ensemble régulière constitue un formidable atout pour ces tous jeunes élèves, ainsi qu'une première approche du travail collectif.

### ▪ Orchestre Pizzicato (Premier cycle - Cordes)

Cette formation d'ensemble est proposée aux élèves instrumentistes à cordes à partir de la 2<sup>ème</sup> ou de la 3<sup>ème</sup> année d'instrument. On y découvre le plaisir du "jouer ensemble", tout en découvrant un répertoire varié et ludique.

**Conditions d'accès :** obligatoire pour les élèves inscrits en Parcours diplômant en cycle.

Accès libre dans le cadre du Parcours atelier ou du Parcours accompagné.

### ▪ Orchestre Piccolo 1, 2 (Premier cycle - Vents)

Tout comme l'orchestre Pizzicato, ces orchestres s'adressent aux élèves des classes d'instruments à vents de fin de cycle 1 et début de cycle 2.

**Conditions d'accès :** obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant (à partir de la 3<sup>ème</sup> ou de la 4<sup>ème</sup> année selon l'instrument pratiqué). Accès libre dans le cadre du Parcours atelier ou du Parcours accompagné (niveau de fin de premier cycle).

### ▪ Orchestre Arcs en ciel (Second cycle - Cordes)

Préfiguration d'une formation de type symphonique, cet orchestre permet d'aborder des répertoires variés et éclectiques. Il est très régulièrement associé aux projets de diffusion du Conservatoire. A ce titre, outre la répétition hebdomadaire, quelques répétitions supplémentaires peuvent se dérouler ponctuellement en fonction de la nature des programmes préparés.

**Conditions d'accès :** obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant en cycle (à partir de la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année du deuxième cycle). Accès libre (les adultes sont les bienvenus) dans le cadre du Parcours atelier ou du Parcours accompagné (niveau de fin de deuxième cycle).

### ▪ Orchestre Syrinx (Second cycle - Vents)

A mi-chemin entre l'orchestre Piccolo et l'orchestre d'Harmonie, cet ensemble regroupe les diverses familles des vents auxquelles s'associent les percussions. Il donne l'occasion aux jeunes élèves de se produire en public dans le cadre des diverses activités pédagogiques du Conservatoire.

**Conditions d'accès :** obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant en cycle (à partir de la 1<sup>ème</sup> ou 2<sup>ème</sup> année du deuxième cycle). Accès libre (les adultes sont les bienvenus) dans le cadre du Parcours atelier ou du Parcours accompagné (niveau de fin de deuxième cycle).

### ▪ Orchestre d'Harmonie

A partir du 3<sup>ème</sup> cycle, les élèves instrumentistes à vents sont invités à venir rejoindre les rangs de l'Harmonie de Bourg-en-Bresse dans le cadre d'une convention de partenariat.

### ▪ Orchestre Adultes

Pleinement investi dans le champ de la pratique en amateur, le Conservatoire propose un orchestre tout spécialement destiné aux jeunes et adultes qui souhaitent renouer avec une pratique instrumentale dans un cadre convivial.

Le choix des programmes est adapté aux demandes des participants. Cette formation instrumentale se produit régulièrement dans le cadre des activités de diffusion et participe également aux différents projets pédagogiques pouvant être proposés par le Conservatoire.

- **Big Band de jazz**

Cet ensemble s'adresse à tous les instrumentistes improvisateurs ou non qui souhaitent aborder un répertoire de jazz aussi varié que possible. Les élèves suivant un cursus de musique classique sont les bienvenus.

Cet orchestre est obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant Jazz (à partir de la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année du deuxième cycle). L'accès est libre (les adultes sont les bienvenus) dans le cadre du Parcours atelier ou du Parcours accompagné (niveau de deuxième cycle).

- **Musique de chambre**

La musique de chambre privilégie la pratique instrumentale et vocale en petites formations. De la formation de type sonate (deux instrumentistes) à l'ensemble instrumental plus étoffé, elle permet d'aborder un très vaste répertoire, allant de la musique baroque aux musiques d'aujourd'hui.

- **Ensembles instrumentaux**

Parallèlement aux orchestres et formations proposés ci-dessus, il existe de nombreux ensembles au sein des classes instrumentales. Le fonctionnement peut être régulier, tout au long de l'année ou ponctuel, en fonction de projets particuliers.

Se renseigner auprès du Service de la scolarité.

## **Pratiques collectives vocales**

### **Chœurs d'enfants**

- **Farandole et Baladins (selon âges et cursus choisi)**

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement des enfants et leur apporte des moyens de communication et d'expression de soi.

Ces chœurs sont tout particulièrement destinés à des enfants qui souhaitent découvrir la musique sans avoir nécessairement recours à une pratique instrumentale.

Ils permettent également aux élèves déjà inscrits au Conservatoire de poursuivre l'activité de chant choral initiée dans le cadre de la Formation musicale ou ne participant pas à l'un des ensembles instrumentaux.

- **Chœur de jeunes (de la 5<sup>ème</sup> à Terminale)**

Chanter pour le plaisir, découvrir des répertoires variés allant de la musique classique aux musiques du monde en passant par la chanson, tels sont les objectifs de cette activité destinée aux jeunes souhaitant aborder ou poursuivre la musique dans le cadre d'une pratique d'ensemble.



# Les Départements et cursus spécifiques

## Département Jazz et Musiques actuelles

Dans un souci d'élargissement des publics et d'ouverture à d'autres esthétiques, le Conservatoire propose la pratique et l'enseignement du jazz et des musiques actuelles.

Le Parcours Atelier, le Parcours diplômant en cycle et le Parcours accompagné constituent les trois itinéraires proposés aux élèves de ce Département spécifique. Pour les deux derniers parcours, le suivi d'une pratique collective (atelier ou Big band) est obligatoire.

Des passerelles existent entre les différents Départements du Conservatoire afin de diversifier l'offre des pratiques collectives, dans le cadre de leur cursus.

Ce Département propose une offre riche et complète s'adressant à un large public, du jeune débutant au musicien confirmé souhaitant suivre un parcours diplômant.

L'équipe enseignante s'appuie sur des méthodes pédagogiques qui placent la pratique collective au centre du projet de formation, tout en prenant en compte la possibilité d'un apprentissage plus individualisé des instruments représentés.

Ces méthodes ont pour objectifs :

- d'acquérir et de consolider les bases communes à toutes les musiques privilégiant oralité, rythme et improvisation (jazz, pop/rock, variétés...)
- de développer son langage improvisé et trouver sa place au sein d'un ensemble en développant des capacités d'écoute et d'interactivité avec ses partenaires
- d'aboutir enfin, à des réalisations publiques et développer les qualités nécessaires à la pratique de la scène.

Ce Département propose aux élèves une Formation musicale adaptée prenant en compte le travail de l'oreille, l'étude des rythmes et de l'ensemble des codes et notations spécifiques à ces musiques.

Des cours complémentaires sont par ailleurs proposés dans le cadre du Parcours diplômant en cycle (Écoute et Analyse, Arrangement, ...). Cet enseignement est obligatoire dans le cadre du Parcours diplômant en cycle.

Rappel des disciplines enseignées : piano, saxophone, cuivres jazz, guitare électrique, basse électrique, guitare acoustique, batterie.

Les ateliers de jazz et musiques actuelles donnent la possibilité d'intégrer tout type d'instruments.

Se renseigner auprès des professeurs.



## Cursus Voix

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement des enfants et leur apporte des moyens de communication et d'expression de soi.

Ces chœurs sont tout particulièrement destinés à des enfants qui souhaitent découvrir la musique, sans avoir nécessairement recours à une pratique instrumentale.

Ils permettent également aux élèves déjà inscrits au Conservatoire, de poursuivre l'activité de chant choral initiée dans le cadre de la Formation musicale, ou ne participant pas à l'un des ensembles instrumentaux.

### **Chœur d'enfants périscolaire - Farandole (du CE2 à la 6<sup>ème</sup>)**

Il s'agit d'une offre de pratique musicale basée sur une répétition hebdomadaire unique qui répond à la demande d'enfants (et de parents !) ne souhaitant pas obligatoirement s'investir au-delà de cette seule activité.

Au sein d'un collectif limité à une vingtaine d'élèves, les enfants découvrent le plaisir de chanter à plusieurs, de mémoriser, d'élaborer un programme de concert, d'aborder des répertoires variés.

De manière ponctuelle et sur proposition du professeur de chant choral, certains enfants pourront bénéficier d'un soutien vocal assuré par le professeur de chant.

L'activité donne lieu à deux ou trois manifestations publiques chaque année. Afin de bien préparer celle-ci, les enfants pourront être sollicités trois ou quatre journées, par an, pour des répétitions.

Cette pratique se déroule au sein même du Conservatoire (Site 1 et 2) et sur les communes de Jasseron, Lent et Saint André sur Vieux Jonc.

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

**Durée totale des activités :** 1h

**Jour de l'activité :** se renseigner auprès du Service de la scolarité

### **Chœur de jeunes (de la 5<sup>ème</sup> à la Terminale)**

Chanter pour le plaisir, découvrir des répertoires variés allant de la musique classique aux musiques du monde en passant par la chanson, tels sont les objectifs de cette activité destinée aux jeunes souhaitant aborder ou poursuivre la musique dans le cadre d'une pratique d'ensemble.

Au sein d'un collectif limité à vingt-cinq participants, les élèves découvrent le plaisir de chanter à plusieurs, de mémoriser, d'élaborer un programme de concert, d'aborder des répertoires variés.

De manière ponctuelle et sur proposition du professeur de chant choral, certains enfants pourront bénéficier d'un soutien vocal assuré par le professeur de chant.

L'activité donne lieu à deux ou trois manifestations publiques chaque année. Afin de bien préparer celles-ci, les jeunes pourront être sollicités 2 à 3 dimanches dans l'année, pour des répétitions.

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

**Durée totale des activités :** 1h30

**Jour de l'activité :** se renseigner auprès du Service de la scolarité

### **Cursus voix d'enfants - Les Baladins (CE1 et CE2)**

*nouveau !*

La mise en place de ce nouveau cursus vise à permettre d'inscrire dans la durée, un parcours qui fait de la voix chantée, l'instrument véritable de l'élève.

Tout comme le Parcours diplômant en cycle, ce parcours est articulé autour du triptyque, Formation vocale (en groupes restreints), Chant choral et Formation musicale.

Le cours de Formation musicale est spécifique à cette classe ; il aura lieu le même jour que le chant choral, tout comme la formation vocale, pour limiter à un, le nombre de déplacement au conservatoire.

**Jour de l'activité :** mercredi après-midi

**Durée totale des activités :** 2h05 (1h de chant choral, 45' de Formation musicale et 20' de formation vocale, en groupe restreint).

**Conditions d'accès :** libre dans la mesure des places disponibles

*Nota Bene :* le 2<sup>ème</sup> niveau (CM1 et CM2) ouvrira l'année 2012/2013, avec *Les Saltimbanques*.

# Les partenariats

## **Avec l'Education nationale**

L'Inspection Académique et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse mènent conjointement une politique de développement territorial de l'éducation artistique en milieu scolaire, considérant que celle-ci occupe une place fondamentale dans la formation des élèves, et qu'elle contribue à l'acquisition d'une culture commune.

## **Classes à horaires aménagés musique (CHAM) - Classes chantantes**

Un cursus complet (de la classe de CE1 à la classe de CM2) a été mis en place en lien avec l'Equipe pédagogique de l'école St Exupéry. Grâce à ce dispositif, les élèves bénéficient d'une scolarité classique, enrichie de 2h30 à 3h de formation et pratique musicales par semaine.

Le développement du cursus à dominante vocale se poursuit, en 2011/2012, avec l'ajout d'une classe supplémentaire (du CE1 au CM1) ; il se substitue progressivement à l'ancien cursus instrumental, initialement proposé par le Conservatoire.

Le transport, entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération, permet d'accompagner les élèves au Conservatoire, pour y suivre une partie des enseignements musicaux.

Deux *Classes chantantes* ont été ouvertes à partir de 2009 au Collège Victoire Daubié. Elles donnent aux élèves de deux classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, la possibilité de recevoir une formation musicale spécifique, axée sur la pratique du chant choral, avec le concours du Conservatoire. Ce dispositif répond aux projets d'établissements respectifs des deux structures (Collège et Conservatoire), et s'inscrit dans le cadre du développement des actions d'éducation artistique conduites par l'Inspection Académique de l'Ain et la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, ainsi que celui de la politique de l'égalité des chances.

## **Interventions en milieu scolaire**

Le Conservatoire répond aux demandes d'accompagnement musical formulées par l'Education nationale au travers d'interventions hebdomadaires, auprès des enseignants du Premier degré.

Une équipe de musiciennes intervenantes animent ces projets, élaborés en lien étroit avec les enseignants (chant, sensibilisation au répertoire musical, création de chansons, contes musicaux, dispositif « En avant la musique », ...).

Parallèlement, le Conservatoire accueille les classes qui le souhaitent, dans le cadre de sa programmation culturelle.

## **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Ateliers Parents-enfants**

Bien que ne présentant pas de volet culturel spécifique, le Conservatoire a souhaité s'intégrer dans le Contrat urbain de cohésion sociale, par le biais du volet d'aide à la parentalité, en proposant la mise en place d'ateliers de musique « Parents-enfants ».

La musique est un vecteur relationnel extrêmement riche qui révèle bien des talents, chez les grands comme chez les petits. Elle nivelle les différences et équilibre les compétences : parents et enfants sont aussi doués les uns que les autres pour chanter, jouer du tambour, du balafon, ou de tout autre objet sonore.

Démarrée en 2009, cette expérience est reconduite depuis, compte tenu du très grand succès rencontré auprès des structures de la Petite enfance.

Des séances sont régulièrement proposées à sept crèches, un relais d'assistantes maternelles et une halte-garderie. Tous les ateliers sont co-encadrés par une musicienne intervenante du Conservatoire et des professionnelles de la Petite enfance.

### **Avec le Centre pénitentiaire**

Initié en 2001, le Conservatoire est présent au Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse au travers de deux ateliers guitare (1h30/hebdomadaire).

Cette activité, organisée par le SPIP en accord avec l'administration pénitentiaire, est encadrée par un professeur du Département jazz du Conservatoire.

Suite à l'ouverture récente du nouveau Centre pénitentiaire, le Conservatoire propose des concerts commentés avec la participation de ses professeurs.

On connaît aujourd'hui tout le bénéfice des dispositifs de médiation qui permettent une meilleure écoute de répertoires qui sont qualifiés, souvent à tort, d'inaccessibles. C'est la raison pour laquelle, un enseignant du Conservatoire a en charge la préparation du programme et sa présentation aux personnes détenues. Un temps d'échanges entre les détenus et les musiciens est également ménagé à la fin de chacune des prestations.

Ces concerts permettent d'accueillir une soixantaine de détenus par séance.



# Tarifification – Droits de scolarité

PARCOURS PEDAGOGIQUES	Tranches de quotient Tarif applicable aux élèves mineurs de Bourg-en-Bresse Agglomération*. Pour les élèves mineurs extérieurs à Bourg-en-Bresse Agglomération, le tarif appliqué sera celui de la tranche 7, auquel s'ajoute un droit forfaitaire de 40 € par élève.						
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Tarifs modulés en fonction du quotient familial</b>	70%	60%	45%	25%	10%	5%	-
<b>Tarif A :</b>							
<i>Eveil musical, Eveil musical et corporel.</i>							
1er enfant	52,07 €	69,43 €	95,46 €	130,18 €	156,21 €	164,89 €	<b>173,57 €</b>
2ème enfant	39,05 €	52,07 €	71,60 €	97,63 €	117,16 €	123,67 €	130,18 €
3ème enfant	33,85 €	45,13 €	62,05 €	84,62 €	101,54 €	107,18 €	112,82 €
<b>Tarif B :</b>							
<i>Découverte instrumentale, Initiation instrumentale, Parcours atelier élèves de moins de 18 ans (Musique de chambre et Ateliers jazz et musiques actuelles), Cursus voix d'enfant, Parcours personnalisés 2<sup>ème</sup> cycle, Formation et Culture musicale seule, deuxième instrument.</i>							
1er enfant	70,55 €	94,06 €	129,34 €	176,37 €	211,64 €	223,40 €	<b>235,16 €</b>
2ème enfant	52,91 €	70,55 €	97,00 €	132,28 €	158,73 €	167,55 €	176,37 €
3ème enfant	45,86 €	61,14 €	84,07 €	114,64 €	137,57 €	145,21 €	152,85 €
<b>Tarif C :</b>							
<i>Parcours diplômant en cycle élèves de moins de 18 ans, Parcours accompagné élèves de moins de 18 ans.</i>							
1er enfant	141,10 €	188,13 €	258,68 €	352,74 €	423,29 €	446,80 €	<b>470,32 €</b>
2ème enfant	105,82 €	141,10 €	194,01 €	264,56 €	317,47 €	335,10 €	352,74 €
3ème enfant	91,71 €	122,28 €	168,14 €	229,28 €	275,14 €	290,42 €	305,71 €

<b>Tarifs non modulés en fonction du quotient familial**</b>							
<b>Tarif D :</b> <i>Parcours atelier (Chœur d'enfants, orchestres et ensembles de classe pour les élèves de moins de 18 ans) Atelier percussions, Préparation à l'option "musique au Bac".</i>							<b>61,08 €</b>
<b>Tarif E :</b> <i>Histoire de la Musique</i>							<b>81,44 €</b>
<b>Tarif F :</b> <i>Parcours diplômant en cycle adultes Parcours accompagné adultes</i>							<b>540,55 €</b>
<b>Tarif G :</b> <i>Parcours diplômant en cycle étudiants et parcours accompagné étudiants, Parcours atelier adultes</i>							<b>235,16 €</b>
<b>Tarif H :</b> <b>Formation</b> <i>continue Cursus complet (1 discipline à caractère individuel au moins)</i>							<b>800 €</b>
<b>Tarif I :</b> <b>Formation</b> <i>continue Cursus partiel (1 discipline à caractère collectif)</i>							<b>400 €</b>
<p><b>* Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre sur Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, St André sur Vieux Jonc, St Denis lès Bourg, St Rémy, Servas, Vandeins, Viriat.</b></p> <p><b>** Un droit forfaitaire de 40 € s'ajoute à l'ensemble des tarifs pour les élèves extérieurs à la Communauté d'agglomération</b></p> <p><b>RAPPEL IMPORTANT : en cas de désistement postérieur au 8 octobre 2011, le paiement de l'intégralité des droits de scolarité sera exigé.</b></p>							
<b>Tranches de quotient :</b>	1	2	3	4	5	6	7
<i>Calcul du quotient : [Total des salaires et assimilés, auxquels on applique la déduction de 10% ou des frais réels, divisé par 12 + allocations familiales mensuelles] divisé par le nombre de parts, au sens de l'administration fiscale.</i>	< 492.71 €	492.71 € à 645.91 €	645.92 € à 793.52 €	793.53 € à 904.48 €	904.49 € à 1097.90 €	1097.91 € à 1285.73 €	> 1285.73 €

# Tarifification – Droits de location

Afin de faciliter l'accès à un instrument pour les élèves débutants, le Conservatoire dispose d'un parc instrumental en location.

Ce Service est proposé durant la première année de pratique instrumentale ; il peut se poursuivre une année supplémentaire dans la limite des instruments disponibles. Il appartient aux parents de se renseigner auprès des professeurs afin d'envisager l'achat ou la location d'un instrument, dès la fin de cette première année.

TARIFS	Tranches de quotient						
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Tarifs modulés en fonction du quotient familial</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>	<b>45%</b>	<b>25%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>	<b>-</b>
<b>Tarif I : élèves mineurs et domiciliés, au 1er octobre de l'année scolaire en cours, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération</b>							
<i>Accordéon, Alto, Basson, Clarinette, Contrebasse, Cor, Flûte, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle</i>							
1er enfant	<b>56,25 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>103,13 €</b>	<b>140,63 €</b>	<b>168,75 €</b>	<b>178,13 €</b>	<b>187,50 €</b>
2ème enfant	42,19 €	56,25 €	77,34 €	105,47 €	126,56 €	133,59 €	140,63 €
3ème enfant	36,56 €	48,75 €	67,03 €	91,41 €	109,69 €	115,78 €	121,88 €
<b>Tarifs non modulés en fonction du quotient familial</b>							
<b>Tarif II : élèves mineurs et habitant des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération</b>							<b>187,50 €</b>
<i>Accordéon, Alto, Basson, Clarinette, Contrebasse, Cor, Flûte, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle</i>							
<b>Tarif III : adultes</b>							<b>207,00 €</b>
<i>Accordéon, Alto, Basson, Clarinette, Contrebasse, Cor, Flûte, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle</i>							
<b>Tranches de quotient :</b>	1	2	3	4	5	6	7
<i>Calcul du quotient : [Total des salaires et assimilés, auxquels on applique la déduction de 10% ou des frais réels, divisé par 12 + allocations familiales mensuelles] divisé par le nombre de parts, au sens de l'administration fiscale.</i>	< 492.71 €	492.71 € à 645.91 €	645.92 € à 793.52 €	793.53 € à 904.48 €	904.49 € à 1097.90 €	1097.91 € à 1285.73 €	> 1285.73 €